

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240415-24_02_20-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

S²LOW

L'an deux mille vingt-quatre le 15 avril

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.02.20

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril

Présents	25
Pouvoirs	8

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Joseph CASSARO, Patricia COTTI à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI, René ALBERICCI à Philippe CANOBIO, Hortense MALLIÉ à Thomas BERGÈRE, Julien BOULARD à Sophie SURACE.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

OBJET :
EXAMEN DU
COMPTE DE
GESTION DU BUDGET
DE LA COMMUNE :
EXERCICE 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-31, L.3312-5, L.4312-8, L5211-36 et L5217-10-10 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n° 23.02.09 du 27 mars 2023 portant adoption du budget primitif de la commune pour l'année 2023 ;

Vu la délibération n° 23.03.29 du 12 juin 2023 approuvant la décision modificative n°1 du budget de la commune pour l'année 2023 ;

Vu la délibération n° 23.05.21 du 20 novembre 2023 approuvant la décision modificative n°2 du budget de la commune pour l'année 2023 ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur le Compte de Gestion 2023 établi par le Receveur Municipal ;

Considérant que le conseil municipal a entendu et débattu du Compte de Gestion 2023 au vue de la présentation par Mr le Maire ;



Ch. S.

Considérant que le Compte de Gestion ressortir une identité d'exécution d'écrit

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 013-211300157-20240415-24_02_20-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 04 avril 2024,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du compte de gestion du trésorier municipal, et de ses annexes, établis pour l'exercice 2023, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, et n'appelant ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

DECIDE d'arrêter le compte de Gestion de l'exercice 2023 ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	16 568 439.68	6 973 899.74
Recettes	18 528 263.11	6 038 292.32
Résultats	1 959 823.43	-935 607.42
Résultat de l'exercice 2022 : 1 024 216.01 RAR 2023 : - 1 136 828.09 Résultat de l'exercice : -112 612.08		

Avec prise en compte des résultats antérieurs cumulés :

Section	Résultats cumulés au 31.12.2022	Affectation du résultat en 2023	Résultats 2023	RAR à reporter	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	6 267 945.03	2 000 000.00	1 959 823.43		6 227 768.46
Investissement	-1 119 905.81		- 935 607.42	-1 136 828.09	-3 192 341.32
Résultat cumulé global au 31/12/23					3 035 427.14

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.



Richard MALLIÉ,
Maire.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le :